e.Licences	**Fiche signalétique**	Date : 18/09/2026

Autorisation d’adjonction ou de remplacement d’outils de production

Informations détaillées

Nature	Autorisation
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d’activité	Industrie
Sous secteur d’activité	Articles en bois hors meubles
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	30
Frais administratif (FCFA)	Non disponible
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	Non applicable
Renouvellement soumis à inspection	oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	30
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L’investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d’avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours Administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Eaux et Forêts
Structure	Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF)
Autorité émettrice	Direction de la Production et de l'Industrie Forestière (DPIF)
Situation géographique	Cocody angré 7ème tranche,face de la pharmacie 7ème tranche
Tél.Fixe	+225 01 40 20 33 81
Adresse Mail	dpif2012@yahoo.fr
Site Internet	www.eauxetforets.gouv.ci

Pièces à fournir

1. Lettre écrite adressée à Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts ;
2. Copie de l'agrément industriel pour la transformation de bois d'œuvre ;
3. Copie de l'attestation de non redevance de la DAFP/MINEF ;
4. Copie de l'autorisation d'implantation d'une unité industrielle sur un terrain situé en dehors des zones industrielles délivrée par le Ministre chargé de l'Industrie ;
5. Liste exhaustive des équipements installés ,

Etablir la liste des équipements installés pour la 1ère, 2ème et 3ème transformation. Précisez la date d'acquisition de chaque outil de production, sa capacité de production, son rendement et sa spécificité (essence de petit diamètre ou gros diamètre) ;

6. Liste exhaustive des équipements à installer ou à remplacer ,

Etablir la liste des équipements à installer (ou à remplacer) pour la 1ère, 2ème et 3ème transformation. Précisez la date d'acquisition de chaque outil de production, sa capacité de production, son rendement et sa spécificité (essence de petit diamètre ou gros diamètre).

NB , Une visite technique du site d'implantation de l'usine est prévue, après analyse du dossier, par l'Administration forestière.

Pénalités

La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	[3 000 000 - 50 000 000]
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Se référer au Code forestier 2019 en son article 95

Documents à télécharger